

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Band: 129 (2003)
Heft: 08: Fondations d'horloger

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

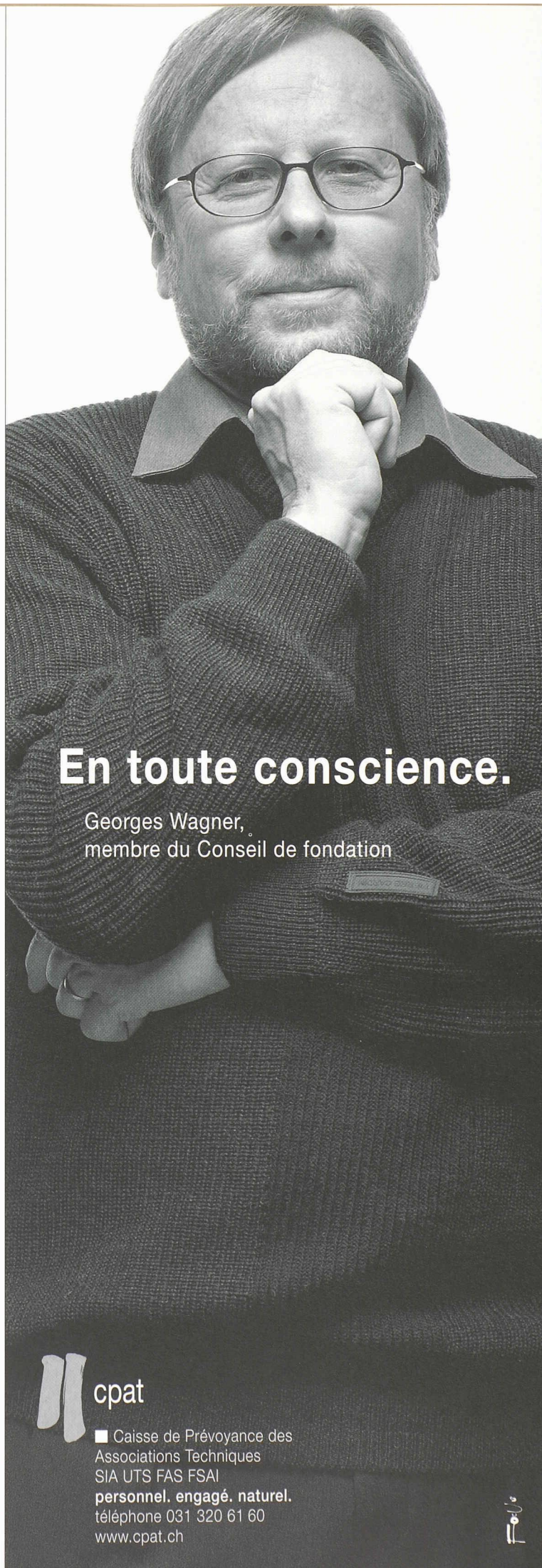
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Office fédéral du logement (OFL) souhaite à l'avenir confier le contrôle de projets élaborés dans ce cadre (évaluation du logement, coûts) à des bureaux d'architectes. Il a demandé à la **sia** de lui soumettre une offre pour le contrôle des projets déposés, la reprise du travail administratif afférent et le suivi des procédures d'évaluation. La direction a approuvé les documents d'offre proposés par un groupe de travail dirigé par Beat Jordi. Dans un premier temps, il s'agit de désigner quatre ou cinq bureaux de membres **sia** dans les trois régions linguistiques, qui se chargeront du contrôle des projets déposés avec leur devis, tandis que le secrétariat général assurera le suivi administratif.

Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

SIA : RELATIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

La construction de l'Europe se poursuit petit à petit et la mondialisation suit son lent processus de globalisation. L'entrée en vigueur des accords GATT/GATS en 1996 et des accords bilatéraux avec l'UE en juin 2002 a, de l'avis des associations professionnelles, rendu indispensable un renforcement des relations avec les autorités et l'administration fédérale. En outre, les activités de la Conférence Suisse des Architectes (CSA), chargée depuis 1993 des relations internationales des architectes suisses (FAS /BSA, FSAI, et **sia**) avec le Conseil des Architectes d'Europe (CAE), et l'Union Internationale des Architectes (UIA), ont mis en lumière les conséquences immédiates et à terme du nouveau cadre légal dans lequel nous évoluons depuis 1992. Les engagements pris par la CSA et les travaux y relatifs constituent aujourd'hui un patrimoine qui se devait de trouver un abri sûr, autant



En toute conscience.

Georges Wagner,
membre du Conseil de fondation



■ Caisse de Prévoyance des
Associations Techniques
SIA UTS FAS FSAI
personnel. engagé. naturel.
téléphone 031 320 61 60
www.cpat.ch